

Région Nouvelle-Aquitaine

Pourquoi ?

Les finalités du dispositif

Développement des activités : Oui

Insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi : Non

Création d'emplois : Oui

Consolidation ou pérennisation des emplois : Non

Quelles sont les conditions requises pour être bénéficiaire du dispositif ?

- Critères relatifs aux employeurs

- Toute association sportive affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère chargé des sports ainsi que les groupements d'employeurs associatifs sportifs.
- La structure doit s'engager à pérenniser le poste à l'issue du dispositif d'aide.
- L'aide est limitée à un emploi.

- Priorités définies

- Projet d'emplois partagés.
- Projets amorçant une dynamique en milieu rural ou en zone fragilisée.

- Type de contrat éligible au dispositif

- CDI temps plein.

Nature du dispositif et ses modalités

- Durée de l'aide

- 3 ans

- Montant de l'aide

- 21 000€ :
 - 8 000 € la première année
 - 7 000 € la seconde année
 - 6 000 € la troisième année

Par ailleurs chaque année, les associations bénéficiaires de ce dispositif devront adresser à la région un bilan d'activités du/des poste(s) financé(s).

Dispositifs régionaux d'aide à l'emploi

- Calendrier spécifique ou demande des aides possible tout au long de l'année ?

- Dépôt des demandes avant la création de l'emploi.
 - Ces demandes seront instruites par une commission associant des représentants de la Région et du Mouvement associatif. L'avis de cette commission a un caractère consultatif.
 - Cette commission prend en compte :
 - la nature juridique du bénéficiaire,
 - son champ d'activité,
 - le modèle économique de la structure et notamment le nombre d'emplois aidés.
 - sa capacité à pérenniser le poste à l'issue des trois années d'aide.
 - Passage en Commission Permanente
- L'octroi de ces aides fera l'objet d'un examen conjoint avec les services de l'Etat (DIRECCTE et DRDJSCS) et des acteurs, publics et privés, des territoires concernés.

Qui contacter pour réaliser la démarche ?

- Contacts à la Région Nouvelle – Aquitaine :

Site de Poitiers Gaëlle Charté, vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux Anaïs Fenard, anais.fenard@nouvelle-aquitaine.fr

Site Limoges Vanessa Sudrot-Debeaupte, vanessa.surot-debeaupte@nouvelle-aquitaine.fr
Olivier Prédeau, olivier.predeau@nouvelle-aquitaine.fr

Accéder à l'ensemble des aides de la Région Nouvelle – Aquitaine pour les associations en cliquant [ici](#).

Avec le soutien de

